

THÈME

- Présentation de l'agenda social et de son calendrier¹ aux organisations syndicales représentatives.

L'ESSENTIEL

- Explication des périmètres des différents groupes de travail et du mode de fonctionnement
- Existence de crédits sur l'année 2021 pour revaloriser l'indemnitaire des infirmières
- Travail bien avancé sur la filière administrative, qui devrait aboutir à un relèvement des planchers qui concernerait un nombre non négligeable d'agents.
- Une proposition de revalorisation de l'IFSE sera faite pour les ITRF du scolaire.
- Le travail va (enfin) reprendre sur les AESH.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- La légitimité d'une revalorisation de la part fixe de nos traitements, et ce sans contreparties. De ce point de vue, l'absence de loi de programmation montre qu'il n'y a pas de volonté politique forte au niveau gouvernemental.
- La nécessité de la réouverture (après un an d'interruption !) du groupe de travail sur les AESH. La question de leur rémunération et de leurs conditions de travail doit être travaillée de façon spécifique.
- Le flou dans les intitulés comme dans les contenus des groupes de travail (« personnalisation », « esprit d'équipe », « amélioration du service public »), qui laissent clairement supposer que le ministère va imposer des sujets de discussion rejetés par les personnels.
- La nécessité de connaître la répartition de l'enveloppe : combien pour les enseignants, combien pour les mesures catégorielles (directeurs, AESH, CFC, etc.). On ne sait toujours pas à l'heure actuelle la répartition de l'enveloppe catégorielle de l'année précédente...

L'AVIS DU SNALC

Sans loi de programmation, les discussions ne vont pas porter au-delà de l'année 2022, et ne répondront donc pas aux revendications salariales légitimes des personnels.

Au sujet des enseignants, alors que l'administration évoquait le respect qui était dû à des agents de catégorie A qui passent un concours après de nombreuses années d'études, le SNALC a rappelé que nous étions payés comme des catégories B (ce que l'INSEE confirme). Ceci explique peut-être cela.

Le SNALC a bien compris la dimension politique des GT 2 et 3, qui ne relèvent pas de la revalorisation des personnels sans contreparties. Le ministère est plus que gonflé de vouloir aborder la question des remplacements et de la « continuité pédagogique » alors même que l'on supprime 1800 postes dans le second degré à cette rentrée. De même, la DGESCO doit arrêter de vivre dans une réalité alternative où il y aurait une « forte demande de nos collègues autour de collectifs pédagogiques ». La DGESCO confond les collègues (que nous représentons) et le ministre.

Le SNALC a demandé qu'un groupe spécifique sur les AESH soit réuni : le sujet de leur rémunération, de leurs conditions de travail et de leur formation n'a pas à être abordé au milieu de 15 autres points sur l'amélioration du service public. Pour le SNALC, la question des AED doit elle aussi être ouverte, au plus tard à la rentrée.

En conclusion, le SNALC participera à l'intégralité des échanges. Il se refusera à toute compromission, et n'actera que les mesures qui permettent l'augmentation de la rémunération des personnels, sans contreparties.

¹ https://snalc.fr/uploads/documents/national/AGENDA-SOCIAL-GRENELLE_ete2021.pdf